

LIVRET D'ACCUEIL DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION
HORTICOLE DE LYON-ECULLY



P03-F05-B LIVRET D'ACCUEIL DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE – Janvier 2022

Impression - Agence Cafeine - 4, Quai Joseph Gillet | 69004 LYON

CFPH Lyon Ecully, 13 avenue de Verdun Ecully

Photos @Dzhamila KERIMOVA, @Stephane BALMAIN

Le livret est réalisé par le CFPH Lyon Ecully

SOMMAIRE

Historique.....	5
Nos domaines de compétences et d'expertise	7
Le maître d'apprentissage	8
Les SPS (Situations Professionnelles Significatives)	12
Politique de suivi de l'apprenti du CFPH d'Ecully	15
Le Livret Électronique de l'Alternance (LEA)	16
Informations complémentaires - rappels	20
Informations pratiques	24

NOTRE ÉTABLISSEMENT

HISTORIQUE

Le CFPH (Centre de Formation et de Promotion Horticole) est un établissement public dépendant du ministère de l'Agriculture et appartenant à l'EPLEFPA de Lyon-Dardilly-Ecully.

1787

Le célèbre agronome, l'Abbé Rozier, fonde à Vaise, les premiers cours gratuits et publics d'arboriculture fruitière et forestière.

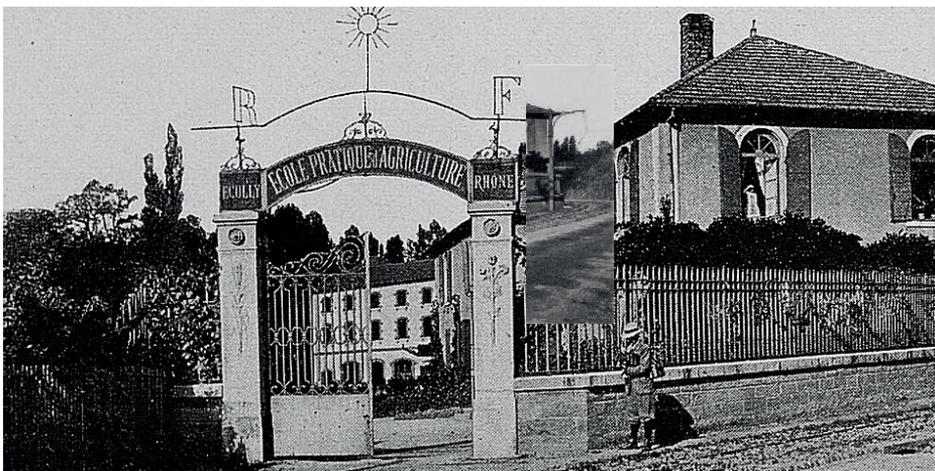


1851

La pépinière départementale située à Ecully devient école théorique et pratique d'horticulture.

1925

L'école est dotée d'un second domaine : « la Brocardière » à Dardilly.



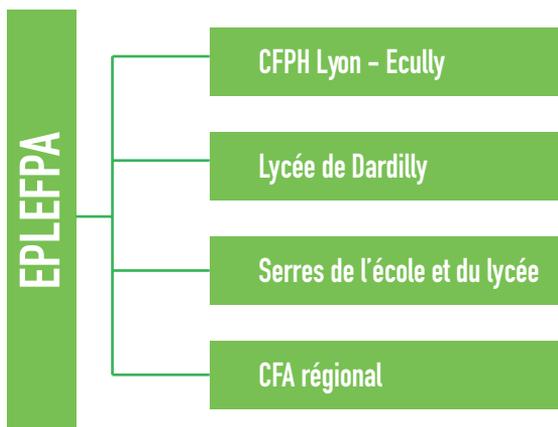
L'École Pratique d'Agriculture, entre 1901 et 1902

1967

Tandis que le collège s'installe à Dardilly, le site d'Ecully devient le CFPH de Lyon-Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) et assure la formation continue pour adultes.

1982

Création de notre EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Agricole) de Lyon-Dardilly-Ecully qui est composé de 3 entités, et héberge le CFAT (Centre de Formation par Apprentissage Territorial) Agricole et Horticole du territoire rhônalpin.



CFPH, 2020

NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISE

- Aménagements Paysagers
- Maraîchage biologique
- Gestion différenciée des espaces verts
- Gestion raisonnée des produits phytopharmaceutiques /techniques alternatives
- Entretien des machines /agroéquipements
- Santé sécurité au travail/ CIPP / CACES / AIPR
- Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Le CFPH est répertorié sur le DATA Dock. Il s'agit d'une base de données visant à répertorier les organismes de formation entrés dans une démarche qualité. Nos formations sont ouvertes à tous : apprentis, agents territoriaux, demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion professionnelle, salariés en insertion, scolaires etc. A l'issue d'un entretien individuel avec nos formateurs, chaque apprenant bénéficiera d'un parcours adapté à ses objectifs, ses attentes et son projet professionnel. A titre d'exemple : chaque année, plus de 1500 apprenants, 250 entreprises et une centaine de collectivités nous font confiance.

FORMATION EN APPRENTISSAGE

CAPa "Jardinier Paysagiste"
Baccalauréat Professionnel "Aménagements Paysagers"
BP "Aménagements Paysagers"
BTSA "Aménagements Paysagers" (en 1 ou 2 ans)
Licence Professionnelle "Restauration Ecologique des Milieux Aquatiques" (REMA)
Licence Professionnelle "Etudes et Projets en Aménagements Paysagers" (EPAP)
Licence Professionnelle "Nature en ville"

FORMATION CONTINUE

Formations diplômantes
CAPa "Métiers de l'Agriculture, spécialisé en horticulture et production légumière"
BP "Responsable d'Exploitation Agricole"
BP "Aménagements Paysagers"
BTSA Aménagements Paysagers (en 1 an)

Formations professionnalisantes
Ouvrier Polyvalent Agricole (OPA) spécialisé en arboriculture et maraîchage
Découverte des Métiers de l'Agriculture (DMA)

Formations réglementaires
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
CIPP (Certiphyto)
Certibiocide

Formations courtes (cf. catalogue des formations courtes)
Formation à la carte : possibilité de réaliser des formations sur demande spécifique

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est accessible à toute personne âgée de 16 à 29 ans désireuse de se former tout en s'immergeant dans le monde de l'entreprise.

Les jeunes de 15 ans peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé le premier cycle d'enseignement secondaire (classe de 3ème) ou avoir suivi une formation dans le cadre du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

Son principe est simple : un partage du temps entre étude et travail en échange d'une rémunération. Celle-ci est calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC selon l'âge et le parcours du candidat à l'apprentissage. Le but de l'apprentissage est de se former. L'employeur doit permettre d'acquérir progressivement les savoir-faire nécessaires au futur métier. Il peut confier des tâches diverses, à condition qu'elles soient en rapport avec la qualification recherchée.



Les TP au CFPH, 2020

> UNE RELATION TRI-PARTITE AVEC 3 LOGIQUES !

Entreprise => logique de production

Centre de formation => logique de formation afin d'obtenir un diplôme

Apprenti => logique d'insertion en vue de trouver un emploi



Les TP au CFPH, 2020

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage. Celui-ci est soit le chef d'entreprise, soit l'un des salariés de l'entreprise. Son rôle consiste à former l'apprenti de façon à ce qu'il acquière les compétences nécessaires à l'obtention du titre ou diplôme préparé en collaboration avec le Centre de Formation.



Les TP au CFPH, 2020

> QUI PEUT EXERCER LA FONCTION ?

Le maître d'apprentissage doit :

- > **être majeur et présenter les garanties de moralité**
- > **être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et**

d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

OU

> **Justifier de deux années d'exercice dans un poste** en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti. Le nombre d'apprenti par maître d'apprentissage est limité à 2.



Les TP au CFPH, 2020

LES MISSIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

1

Il doit assurer la formation au métier : c'est-à-dire qu'il transmet des savoirs, des savoir-faire techniques et savoir-être.

2

Il doit également s'assurer de la bonne correspondance de ce que l'apprenti apprend en entreprise, et les attentes du référentiel de formation du diplôme visé.

3

Il assure la bonne intégration de l'apprenti dans l'entreprise.

4

Il évalue l'évolution de son apprenti au sein du processus de formation.

LA FORMATION

Elle se déroule suivant les principes de la pédagogie de l'alternance et fait intervenir des apprentissages en Entreprise comme en Centre de Formation. L'apprenti est visité en entreprise au moins 1 fois par an durant sa formation par son formateur référent.

Le maître d'apprentissage consacre du temps aux relations avec le Centre de Formation.



Les TP des CAPA JB, 2019 © Yann GUILLERD

FOCUS SUR LA PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

L'alternance centre de formation / entreprise correspond à l'idée d'un « va-et-vient pédagogique ».

C'est une pédagogie dite « active » qui s'appuie sur le vécu de l'apprenti en entreprise et sur les exigences du diplôme visé.

Le projet pédagogique est partagé entre l'entreprise et le lieu de formation = partenariat pédagogique.

LES FONCTIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

> ACCUEIL ET INTÉGRATION

Prendre le temps de se renseigner en amont sur l'apprenti (participer au recrutement), afin de l'intégrer au mieux dans l'entreprise. Ne pas hésiter à mettre en place une intégration sur quelques jours avec présentation des équipes, de l'entreprise, des chantiers à venir, du cadre, des attentes... tout en prenant bien en compte les attentes de l'apprenti, ainsi que celles attendues pour l'obtention de son diplôme.

> RELATION

Il est primordial d'entretenir un lien permanent avec son apprenti, de lui poser des questions, de répondre à ses interrogations.

> ORGANISATION DE LA FORMATION

En tant que maître d'apprentissage, il est nécessaire de connaître le programme de formation ainsi que ce qu'on appelle les SPS (Situations Professionnelles Significatives). Ces SPS classées par niveaux de formation se trouvent plus loin dans ce guide. Le maître d'apprentissage communique également avec le centre de formation par le biais de différents outils : le LEA (Livret Electronique d'Apprentissage), les fiches de liaison, les visites pédagogiques en entreprise... La présence du maître d'apprentissage est primordiale lors des différents événements du centre (rentrée, réunions, jury d'examens...).



Les TP des CAPA JB, 2019 © Yann GUILLERD

> TRANSMISSION ET ÉVALUATION

Associer l'apprenti à son évaluation est un bon moyen pour impliquer ce dernier et être acteur de sa formation.

De même, recadrer l'apprenti, constater ses évolutions, décomposer les tâches techniques avec lui, comprendre ses difficultés... sont autant de bonnes pratiques à adopter en tant que maître d'apprentissage.

LES SPS (SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES)

Ces SPS font partie des référentiels des diplômes. Il faut bien s'assurer que les tâches et activités confiées à l'apprenti en entreprise soient en adéquation avec les attendus du diplôme visé.



Les TP des CAPA JB, 2019 © Stéphane BALMAIN

> POUR LE DIPLOME DE CAPA JARDINIER PAYSAGISTE (niveau 3)

Emploi visé	Champs de compétences	SPS	Finalités
Métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage	Mise en place d'ouvrages et de végétaux	Travaux de préparation du sol Plantation de végétaux Travaux de construction d'ouvrages paysagers	Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution
	Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels	Taille des végétaux Tonte et fauchage de gazon et prairie, débroussaillage Application de traitements phytopharmaceutiques Protection des végétaux par utilisation de techniques alternatives	Maîtriser l'évaluation des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique
	Maintenance des matériels	Affûtages des outils et matériels Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique	Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils
	Communication en situation professionnelle	Signalement des anomalies observées Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager	Fournir des informations utiles à l'entreprise, au client et aux usagers

> POUR LE DIPLOME DE BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS (niveau 4)

Emploi visé	Champs de compétences	SPS	Finalités
Métier de chef d'équipe du paysage ou de chef de chantier	Organisation du chantier d'aménagement	Diagnostic du chantier et de son contexte Approvisionnement du chantier Gestion des travaux sur le chantier Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
	Mise en place et entretien des végétaux	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux Tailles Arrosage Protection des végétaux	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
	Mise en place d'infrastructures	Construction d'un muret Réalisation d'une terrasse	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

> POUR LE DIPLOME DE BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS (niveau 4)

Emploi visé	Champs de compétences	SPS	Finalités
Métier d'ouvrier hautement qualifié ou de chef d'équipe	Organisation du chantier d'aménagement	Diagnostic du chantier et de son contexte Approvisionnement du chantier Gestion des travaux sur le chantier Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
	Mise en place et entretien des végétaux	Préparation des sols et supports Choix et implantation des végétaux Tailles, fonte, arrosage Diagnostic de l'état des végétaux et protection	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
	Mise en place et entretien d'infrastructures	Terrassements Constructions paysagères Pose de réseaux	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

> POUR LE DIPLOME DE BTS AMENAGEMENTS PAYSAGERS (niveau 5)

Emploi visé	Champs de compétences	SPS	Finalités
Métier de chef d'équipe du paysage ou de chef de chantier	Développement d'Aménagements Paysagers	Prise en compte du site et de la demande Réalisation d'une proposition d'aménagement en adéquation avec la demande Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement Proposition de solutions techniques et agronomiques	Conforter, voire développer l'activité de la structure et satisfaire l'attente des clients et usagers par le développement des solutions créatives dans le respect du développement durable
	Conduite d'opérations techniques d'Aménagements Paysagers	Implantation du chantier Réalisation de travaux d'Aménagements Paysagers Gestion technique et paysagère des aménagements Réalisation de plans de récolement Réception du chantier	Améliorer le cadre de vie et favoriser le développement durable par la valorisation des paysages, l'entretien, la maintenance et la création d'Aménagements Paysagers
	Organisation du travail et encadrement de l'équipe	Planification des activités, des tâches et organisation de la logistique Gestion des aléas Mise en oeuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur Encadrement du personnel, des apprentis et des stagiaires	Rationaliser le travail et développer la performance des personnes et de l'équipe
	Gestion technico-économique des activités	Chiffrage de projets et établissement de devis Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers Gestion du parc matériel, gestion des stocks Suivi technico-économique des chantiers	Gérer, réguler, voire réorienter le fonctionnement technico- économique des chantiers et de la structure

POLITIQUE DE SUIVI DE L'APPRENTI DU CFPH

Le CFPH d'Ecully met en place de nombreuses modalités de suivi des apprentis :

- **La visite entreprise** : 1er contact téléphonique dans les 3 mois après le début de la formation et 1 visite sur site/an ;
- **Les réunions d'informations** (Good Morning : déroulement et contenu de la formation, rôle du MA dans la formation...);
- **Le suivi téléphonique / mailing** (en cas de problèmes éventuels) ;
- Les entretiens réguliers avec les apprentis / accompagnement individualisé ;
- **Les conseils de classe** ;
- **Le LEA** (Livret Électronique d'Apprentissage) ;

> La visite en entreprise : un temps d'échange important pour l'ensemble des acteurs

Cette modalité de suivi comprend plusieurs points :

- Assurer à la totalité des apprentis un suivi pédagogique avec l'entreprise partenaire en renforçant la complémentarité des 2 lieux de formation au sujet des attentes du diplôme visé (relation tripartite) + développer le portefeuille de compétences et connaissances de l'apprenti ;
- Poursuivre et amplifier le partenariat entre le centre de formation et les entreprises/collectivités ;
- Mener, grâce à un suivi concerté, une action préventive/ correctrice par rapport aux difficultés rencontrées par les apprentis. Identifier ses réussites et les valoriser ;
- Favoriser la mise en œuvre de la formation alternée ;
- Pour les diplômés en Contrôle en Cours de Formation : permettre une "co-évaluation CCF" en entreprise en s'appuyant sur les épreuves du référentiel ;
- Entretenir des relations avec la profession afin de transmettre aux apprentis les attentes / spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.



*TP affutage des lames, 2019
© Stéphane BALMAIN*

> Le Livret Électronique d'Apprentissage (LEA)

CONNEXION. RÉCEPTION D'UN MAIL DE BIENVENUE.

Vous avez reçu dans votre boîte mail, un message de bienvenue sur la plateforme LÉA (attention, parfois ce mail se retrouve dans les indésirables !)

Bonjour,

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des apprentis, nous mettons à votre disposition un Livret Electronique d'apprentissage (LEA) à renseigner. Merci de vous connecter sur le <https://www.lea-cfadardilly.com>

Voici vos identifiants personnalisés vous permettant d'accéder à votre espace sécurisé

Identifiant: Nom.prenom

Mot de passe : provisoire

Bonne connexion sur le Léa

A bientôt sur <https://www.lea-cfadardilly.com>

RECOMMANDATIONS

Afin de recevoir les emails qui vous sont envoyés par le biais du LÉA, il est conseillé d'ajouter l'adresse contact@lea-cfadardilly.com au carnet d'adresses de votre messagerie professionnelle.

SE CONNECTER AU LÉA

Pour vous connecter au LÉA, il faut se rendre sur le site et renseigner :

- votre identifiant : nom.prenom (sans accent)
- votre mot de passe : vous pouvez modifier ce dernier lors de la première connexion



POURQUOI S'AUTHENTIFIER ?

Cela permet d'accéder à un espace sécurisé qui est strictement réservé à l'utilisateur du compte et qui correspond à son profil : apprenti, maître d'apprentissage ou tuteur.

1.3 - VÉRIFICATION DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

À la première connexion, il vous est demandé vos informations : adresse, code postal, ville, portable. Vous pouvez également changer votre mot de passe provisoire en un mot de passe personnel plus facile à mémoriser.

Attention : n'oubliez pas de bien enregistrer la fiche (bouton vert en fin de fiche) de vérifier ou de compléter votre téléphone fixe et téléphone portable.

FICHE PERSONNELLE

(votre renseignements peuvent être utilisés par les membres de votre LÉA.)

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Complément :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Identifiant :

Document :

PRÉSENTATION DU LÉA

ACCUEIL

- ECHANGE DE DOCS (3)
- LIENS UTILES
- LISTE DES QUESTIONNAIRES
- MA MESSAGERIE
- VOTRE FICHE PERSONNELLE
- RETOUR À LA LISTE DES APPRENTIS
- RETOUR À LA LISTE DES DIPLOMÉS
- SE DÉCONNECTER

ADMINISTRATION

- TABLEAU DE BORD DU DIPLOMÉ
- TABLEAU DES NOTES
- PERSONNALISER VOTRE DIPLOMÉ
- HISTORIQUE DES CONNAISSANCES
- BILAN DES NOTES
- GESTION DE L'ASSIDUÏTÉ
- GESTION DE LA MESSAGERIE
- CHARGEMENT DE DOCUMENTS

Bonjour Lucas Stéphane Alexandre Déconnecter

69 - CFFP / CFFPA LYON-ÉCULLY-DARDILLY

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS | PROMOTION 2020-2022

VOS QUESTIONNAIRES : 2021

FICHES PRATIQUES D'OBSERVATION EN ENTREPRISE	A	T	MA
1. THÈME DE L'AMÉNAGEMENT	✓	✓	✓
2. CERTIFICAT ET SCALERS	✓	✓	✓

CARACTÉRISTIQUES DU CENTRE DE FORMATION

	A	T	MA
QUESTIONNAIRE 1 CENTRE	✓	✓	✓
QUESTIONNAIRE 2 CENTRE	✓	✓	✓
QUESTIONNAIRE 3 - (RED - MAP - SCALERS)	✓	✓	✓

TERMINALE BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Centre de Formation et de Promotion Horticole
13 avenue de Verdun - 69130, ÉCULLY
04.78.33.40.12 - cffpa.ecully@educagri.fr

NOS PARTENAIRES

CFPPA, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, ERASMUS+, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, FA, Datadock

DÉTAIL DU MENU DE VOTRE LÉA

- ACCUEIL DU LÉA
- ECHANGE DE DOCS (3)
- LIENS UTILES
- LISTE DES QUESTIONNAIRES
- MA MESSAGERIE
- VOTRE FICHE PERSONNELLE
- SE DÉCONNECTER

Retour à la page d'accueil du LÉA
Quelques documents concernant la formation
Liens vers des sites utiles
Liste des questionnaires de l'an passé
Pour correspondre avec un des chargés du LÉA
Ma fiche de renseignements pour modifier mes infos
Se déconnecter du LÉA

LES QUESTIONNAIRES : SUIVI EN ENTREPRISE ET EN CENTRE DE FORMATION

VOS QUESTIONNAIRES : 2021

FICHES PRATIQUES D'OBSERVATION EN ENTREPRISE	A	T	MA
1. THÈME DE L'ARROSAGE	✓	✓	✓
3. CERTIPHYTO ET ESCALIERS	✓	⌚	⌚
CAPACITÉS VISÉES EN CENTRE DE FORMATION	A	T	MA
QUESTIONNAIRE 1 CENTRE	🔒	⌚	-
QUESTIONNAIRE 2 CENTRE	✓	✓	-
QUESTIONNAIRE 3 - VRD - MAP - ESCALIERS...	✓	⌚	-

Les questionnaires des périodes au CFA sont à compléter et à valider par votre apprenti. Ce dernier y renseigne les enseignements techniques dispensés durant la période.

Vous avez un droit de regard sur leur contenu.

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES PRÉSENTS AU NIVEAU D'UN QUESTIONNAIRE

	Questionnaire à remplir
	Questionnaire non ouvert à la saisie
	Questionnaire rempli et signé dans les temps
	Questionnaire déverrouillé par le chargé du LÉA (sur demande occasionnelle)

PÉRIODES EN ENTREPRISE

PÉRIODES EN ENTREPRISE	A	T	MA
ENTREPRISE - Période 1 - 14/10 au 23/10	⌚	-	🔒

Boutons présents en fin de questionnaire :



Les questionnaires sont visibles à tout moment, cependant ils ne sont accessibles en écriture que durant une période donnée.

L'apprenti doit donc compléter et signer le questionnaire avant son retour en centre de formation.

En tant que maître d'apprentissage vous devez également contrôler les informations saisies par votre jeune, lui demander parfois de les modifier et signer le questionnaire.

Tant que toutes les informations ne sont pas saisies, il est impératif d'enregistrer en brouillon son travail.

Attention un questionnaire signé n'est plus accessible en écriture. La signature verrouille définitivement le questionnaire.

Si le questionnaire n'est pas accessible en écriture, un message vous avertit en haut de ce dernier.

ATTENTION : Pour les questionnaires en entreprise, nous allons vous solliciter quelques fois pour faire un point par rapport à votre apprenti. C'est le cas notamment pour un des premiers questionnaires en entreprise. Nous vous demandons de renseigner le tableau ci-dessous (boutons d'option et commentaires éventuels) :

COMMENTAIRES DU MA	bien	moyen	à améliorer	Commentaire
Ponctualité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Assiduité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Curiosité - Intérêt	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Intégration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Vitesse et rigueur d'exécution	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Autonomie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

Ce premier point sur le comportement de votre apprenti en début de période, sera fait également à mi et fin de parcours.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Aides financières pour les employeurs

Dans le secteur privé :

- Une aide unique pour les employeurs d'apprentis (uniquement pour les formations jusqu'au BAC PRO) : le dépôt du contrat conditionne le versement de cette aide ;
- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Des aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé (plus d'informations : site de l'Agefiph).

Dans la fonction publique :

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (plus d'informations : site internet du FIPHFP).

Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants : aide de l'Etat, dite «Bonus Alternants», est créée pour les entreprises de 250 salariés et plus, dont le nombre de salariés en alternance dépasse, au titre d'une année, le seuil de 5% de l'effectif moyen de l'entreprise ; frais de stage ; dons en nature).

NOUVEAU 2020 : Aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants suite au contexte COVID-19

Face à la menace planant sur l'alternance en raison de la baisse d'activité provoquée par la pandémie du Coronavirus, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de relance mobilisant plus d'un milliard d'euros.

Ce soutien à l'alternance prend la forme d'une aide exceptionnelle et immédiate à l'embauche des jeunes (contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/20) et d'une prolongation à six mois (au lieu de trois précédemment) du délai pendant lequel le jeune peut signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise (entrée en formation entre le 01/08/20 et le 31/12/20).

> LES CONGÉS DE L'APPRENTI

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.

Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur. Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui le précède (pour les apprentis de l'enseignement supérieur, il est fractionné pour s'adapter au contrôle continu). Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

> LA RUPTURE DE CONTRAT

Veillez consulter le site internet du Service Public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

> LA DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

Cette durée peut être adaptée pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti.

La durée maximale peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti, ou lorsqu'il échoue à l'examen ou qu'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

> LE SALAIRE DES APPRENTIS AU 1ER JANVIER 2019

% du SMIC Selon l'âge de l'apprenti et l'année d'apprentissage	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 – 17 ans	27%	39%	55%
18 – 20 ans	43%	51%	67%
21 ans - 25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

> LES HORAIRES

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels. Ce temps est compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

À NOTER : La durée du travail de l'apprenti de moins de 18 ans est augmentée dans certains secteurs d'activité afin qu'ils puissent travailler jusqu'à 40 heures par semaine et dix heures par jour sous certaines conditions de compensation (contre 35 heures hebdomadaires et huit heures quotidiennes auparavant). Cette disposition s'applique aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2019 dans les secteurs d'activité suivants :

- Les activités réalisées sur les chantiers de bâtiment ;
- Les activités réalisées sur les chantiers de travaux publics ;
- Les activités de création, d'aménagement et d'entretien sur les chantiers d'espaces paysagers.

> LES ABSENCES

L'apprenti est tenu de suivre les cours du centre de formation avec assiduité et l'employeur est tenu de vérifier son assiduité aux cours. L'absence de l'apprenti au Centre de formation équivaut à une absence en entreprise ; celle-ci doit donc être justifiée. Ainsi, pour une absence due à la maladie, un arrêt de travail est nécessaire.

De même, un accident sur le trajet du centre de formation ou pendant le temps de formation est qualifié d'accident du travail et sera géré par l'employeur. En cas d'absence non justifiée aux cours théoriques en centre de formation, l'employeur pourra user de son pouvoir disciplinaire au même titre que les autres salariés de l'entreprise.

> LES TRAVAUX INTERDITS ET DANGEREUX (JEUNES DE MOINS DE 18 ANS ET D'AU MOINS 15 ANS)

Plus d'information https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/notice_declarationderogation.pdf

> LES AIDES DESTINÉES À L'APPRENTI

L'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes : être âgé d'au moins 18 ans + être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution + être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

À noter :

- l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;
- elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.



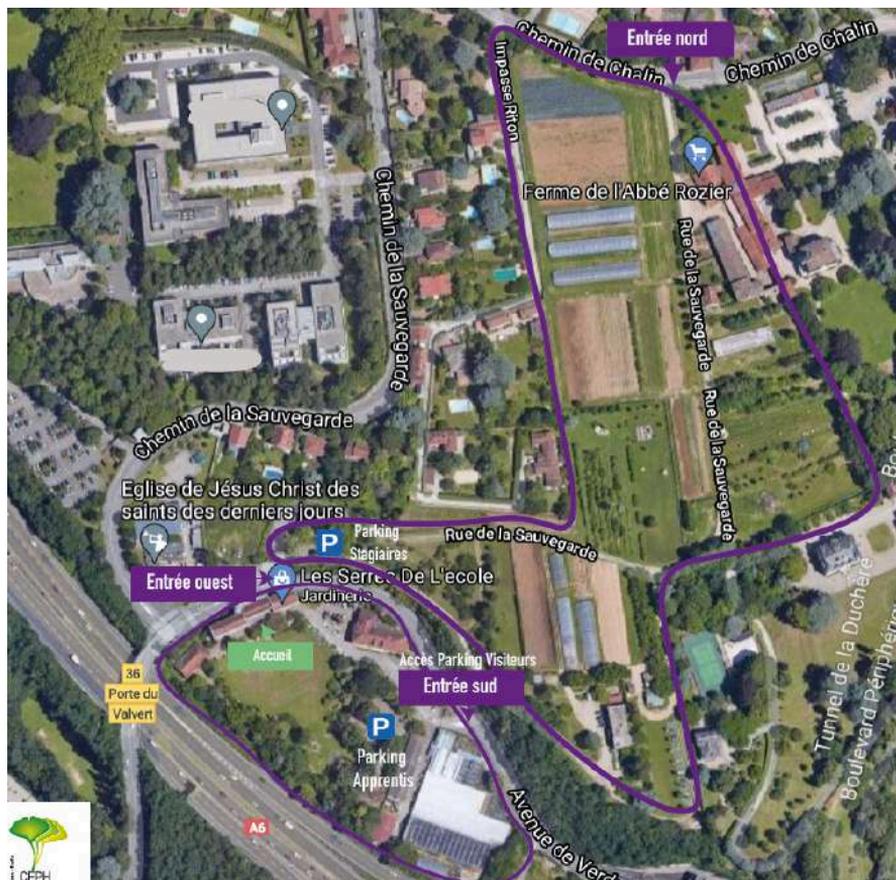
PAYS'RÉGION

Le Pass'Région est une carte avec beaucoup d'avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes ! Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens, nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc. Une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.



INFORMATIONS PRATIQUES

MOYENS ET PLAN D'ACCÈS



EN TRANSPORTS EN COMMUN

3 lignes de bus du réseau TCL, arrêt
« Agronomie »



Direction
Gorge de Ioup – Dardilly le Jubin



Direction
Pont Mouton – Charbonnières les
verrières



Direction
Ecully le Pérolier

À VELO

La station de vélos en
libre-service la plus proche se
situe à 1,2km (15 min à pied).



9020 Rue du Bourbonnais
69009 Lyon

EN VOITURE

Depuis l'autoroute A6,
prendre la sortie 36
« Porte du Valvert ».
Coordonnées GPS :
45°46'20»N 4°47'16»

L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION POUR LES APPRENTIS/STAGIAIRES

Une résidence étudiante de 57 lits est installée au sein même de notre centre de formation, accessible à tous nos apprenants majeurs (APL éligible).

Cette résidence comporte des chambres simples ou double. Les sanitaires sont communs. Les résidents bénéficient d'une cuisine aménagée collective.

La proximité des centres-villes d'Ecully ou de Lyon permet d'avoir facilement accès à des hôtels.

Une salle aménagée est accessible pour la prise des repas. Micro-ondes, frigidaires et des distributeurs automatiques de boissons et snacks sont mis à disposition.

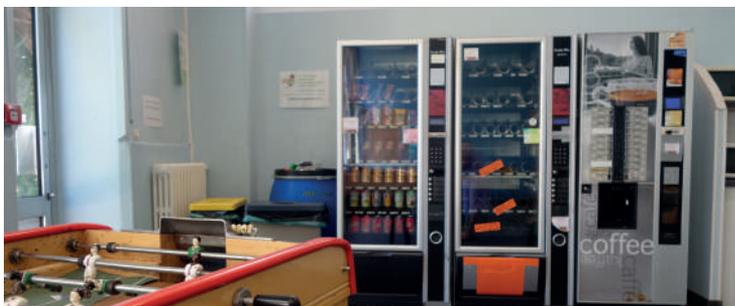
Le centre-ville d'Ecully se trouve à moins de 10 minutes à pied. Vous trouverez un ensemble de commerces de proximité : boulangeries, superettes, brasseries et restaurants.



Chambre double, 2020



Chambre simple, 2020



Foyer, 2020

NOS LABELS ET ENGAGEMENTS

LABEL H+

Le CFPH d'Ecully est engagé dans la démarche H+ Formation depuis 2010.

Une démarche formation H+ est une démarche qualitative de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en partenariat avec l'Agefiph, concernant l'accueil et l'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage.



CHARTRE DE LA DIVERSITÉ

Les signataires de la Charte s'engagent à déployer des actions concrètes en faveur de la diversité et à communiquer régulièrement dessus. Aujourd'hui, la Charte de la diversité rassemble plus de 4000 organisations : entreprises, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, établissements publics, collectivités locales. Le CFPH a signé la charte en 2016.



> LA DIVERSITÉ ET LA MIXITÉ

Le CFPH est un établissement dans lequel chacun se sent intégré, respecté et valorisé sans aucune discrimination. Des actions au sein du centre sont déployées pour renforcer cette ambition au niveau de notre direction, de notre process de recrutement et promotion et au travers d'initiatives managériales et conduites par nos salariés.

À travers sa démarche, le CFPH s'implique sur plusieurs sujets de société fondamentaux : la mixité femmes-hommes, le handicap, l'intergénérationnel, l'orientation sexuelle, l'intégration de profils internationaux.



Les TP en maraîchage, 2019

CE LIVRET APPARTIENT À :

CONTACTS ET COORDONNÉES



**CFPH de Lyon-Ecully –
Centre de Formation et de
Promotion Horticole**

13 avenue de Verdun
69130 ECULLY
Tél : 04 78 33 46 12
cfppa.ecully@educagri.fr

Horaires d'ouverture :

L'établissement est ouvert
du lundi au vendredi de
8h00 à 12h00 et de 13h00
à 16h30 en dehors des
périodes de vacances
scolaires



**Les Serres de l'Ecole –
ECULLY**

24, chemin de la Brocardière
69570 DARDILLY
Tél : 04 78 66 64 05
expl.dardilly@educagri.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 9h00 à
12h00 et de 14h00 à 18h00
Novembre à fin février ou-
verture : du lundi au samedi
9-12h et de 14h-18h au lieu
de 18h30



**EPLEFPA
Lycée horticole, paysage
et environnement – CFA
territorial Rhône-Alpes**

26, chemin de la Bruyère
69570 DARDILLY
Tél : 04 78 66 64 00
epl.dardilly@educagri.fr